

## Hospitalisation

Garanties	Limites
Traitement médical et chirurgical	Rs 125,000 (Étant la limite pour une maladie/un accident)
Accouchement (Normal et césarienne): • Soins obstétricaux ou • Prestations obstétricales en espèces	Rs 75,000 (Couverture annuelle) Rs 30,000 (Couverture annuelle)
Chirurgie congénitale	Rs 100,000 (Couverture à vie)
Traitement de fertilité	Rs 75,000 (Couverture à vie)
Frais d'ambulance	Rs 25,000 (Couverture annuelle)
Traumatisme psychologique	Rs 25,000 (Couverture annuelle)
Allocations funéraires	Rs 20,000
Franchise : 0	

## Traitements hors hospitalisation

Garanties	Limites (Annuelle)
Consultations/Médicaments	Rs 40,000
Soins prénatales	Rs 4,000
Soins optiques	Rs 8,000
Soins dentaires	Rs 20,000
Traumatisme psychologique (conseils)	Rs 4,000
Franchise : 20% (minimum Rs 250)	

\* Conditions applicables

## Couverture hospitalisation additionnelle (Limite d'indemnisation par maladie/accident)

Limites disponibles	
Rs 1,000,000	✓
Rs 2,000,000	✓
Rs 3,000,000	✓
Rs 4,000,000	✓
Rs 5,000,000	✓
Franchise : Rs 125,000 par maladie/accident	

## **EXCLUSIONS PRINCIPALES:**

1. Conditions préexistantes
2. Soins effectués en dehors de l'île Maurice
3. Vitamines, minéraux, boosters, etc.
4. Traitement esthétique
5. Maladie mentale
6. Troubles du sommeil
7. Traitement préventif
8. AIDS
9. Maladies chroniques
10. Interruption de grossesse

## **TERMES ET CONDITIONS :**

1. Limites d'âge :  
Pour se joindre au plan : 60 ans  
Pour rester dans le plan : 75 ans
2. Périodes d'attente :  
Période d'attente général : 3 mois  
Grossesse et accouchement : 2 ans
3. Le formulaire complet doit être soumis.
4. L'expérience sinistre du conducteur au cours des trois dernières années doit être fournie.